

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

13 novembre 2015

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	8
Représentés	2
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

L'an deux mille quinze, le treize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND

Absents/excusés : M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Monsieur Alain BUJADOUX, M. Jacques GALLAND a donné pouvoir à M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 07 novembre 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : DETR 2016 – Aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure engagée pour l'aménagement du bourg et la signature du contrat de cohésion territoriale 2015/2017. Il présente le projet établi par Charline MAIGNAN, Chemin2traverse, maître d'œuvre, pour une première phase de travaux : place de l'église, place de la mairie et sur le mur de soutènement de la terrasse du restaurant.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2016. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet établi par Charline MAIGNAN, Chemin2traverse, pour un montant HT de 160 000€ et son inscription au budget, en section d'investissement,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 35% - rubrique 2 : « mise en valeur des bourgs et espaces urbains »,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux d'aménagement du bourg	160 000.00 €	
Subvention DETR 2016 – 35 %		56 000.00 €
Conseil Départemental – action n°57 – 15 %		24 000.00 €
Total	160 000.00 €	80 000.00 €

Montant des travaux HT : 160 000.00 €
 Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 80 000.00 €

- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme

Le Maire,

Alain BUJADOUX